

<https://www.fakirpresse.info/blagnac-danse-avec-le-diable>



Blagnac : danse avec le diable

- Le Journal - Décrypter -



Date de mise en ligne : jeudi 12 septembre 2019

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

Un actionnaire chinois qui siphonne la caisse avec la bénédiction de l'Etat, des dividendes confisqués par les actionnaires, des collectivités privées d'un fleuron stratégique... Voilà le modèle initié par Emmanuel Macron.

Claude Nougaro doit se retourner dans sa tombe.

« Aujourd'hui tes buildings grimpent haut,

A Blagnac tes avions sont plus beaux... », déclamait le chantre de Toulouse.

Le poète va devoir changer sa rime. A Blagnac, désormais, les avions ont des cernes sous les yeux, et la gueule de bois : ils ont mal digéré la privatisation de 2015. Quatre ans plus tard, c'est le bazar...

2015 : le pacte des loups

En avril 2015, le gouvernement Valls privatise l'aéroport de Toulouse-Blagnac, le troisième de France.

La raison ? Faire entrer quelques millions dans les caisses. Même si l'aéroport est un modèle de rentabilité. Même s'il accueille tous les essais des Airbus depuis des décennies. S'en débarrasser est une aberration économique.

Mais Emmanuel Macron vend néanmoins l'affaire au plus offrant.

Les enchères peuvent commencer.

250 millions à ma gauche, 260 à ma droite ? Qui dit mieux ? 308 millions ?? Affaire conclue !

Et c'est un attelage qui l'emporte. D'un côté les Chinois de Casil Europe, patchwork de sociétés imbriquées, qui n'ont jamais travaillé dans l'aéroportuaire, et domiciliées entre les îles Caïman, les îles Vierges et le Luxembourg. De l'autre côté, les Canadiens de Lavalin, caution technique du projet. Sauf que, très vite, Lavalin disparaît de la scène : la Banque mondiale vient de les placer sur sa liste noire pour fraude et corruption en Libye.

Les collectivités découvrent alors le pacte d'actionnaires que Bercy et le ministre Macron ont passé avec Casil : le repreneur chinois ne détient, certes, « que » 49 %, mais l'Etat, avec ses 10 %, s'est engagé à voter systématiquement comme lui ! pendant douze ans ! sur toutes les décisions stratégiques, d'investissement ou de dividendes ! Pire encore : Casil occupe six des huit membres au sein du Conseil de surveillance... En somme, « c'est open bar, les enfants » !

« Nous avons rencontré les pires difficultés en termes de gouvernance, soupire Pascal Boureau, conseiller départemental (PS) au conseil de surveillance. Nous n'étions pas tenus au courant des décisions stratégiques. Et comme l'Etat votait systématiquement en accord avec l'actionnaire privé... »

2017 : main basse sur la caisse

Jusqu'en 2015, à Blagnac, la direction gère en mode « bon père de famille » : la moitié des bénéfices sont mis de côté pour investir. Montant de la cagnotte, après des décennies : 67 millions d'euros.

Mais Casil, dès 2016, change la donne : désormais, 100 % des résultats seront versés aux actionnaires. Soit cinq millions, pour 2015. Mieux encore : il s'autorise à piocher 17 millions dans les réserves, là encore pour tout refileur aux actionnaires. C'est qu'il faut amortir, et le plus rapidement possible tant qu'à faire, les quelque 300 millions mis dans

la transaction... « *Ces réserves sont trop grosses, ce n'est pas avec ça que l'on investit, et ça ne sert à rien de laisser de l'argent qui dort* », vante un porte-parole de la boîte. Les élus locaux, eux, s'émeuvent. « *Cette réserve est le fruit de l'effort de chacun des partenaires publics historiques. Sa redistribution, un an après la nouvelle gouvernance mise en place, ne s'inscrit pas dans cette histoire collective.* » Anne-Marie Idrac, la ministre des transports de l'époque, botte en touche, courageuse : « *Concernant les réserves financières, ce sont les actionnaires qui décident.* » Avec l'Etat qui vote forcément comme l'actionnaire chinois, ce dernier ne court guère de risque...

« *Casil était là pour faire du fric, on l'a vu depuis le début*, reprend Pascal Boureau. *Et il n'a pas mis le moindre yuan dans les équipements.* » « *Casil Europe a un comportement spéculatif* », tonne Christophe Lèguevaques, avocat du collectif de syndicats et d'associations contre la privatisation. « *Ils devaient investir 850 millions d'euros sur trente ans. Ils n'ont pas versé un seul centime.* »

2018 : la Cour des comptes tire l'alarme

La situation remonte aux oreilles de la Cour des comptes. En novembre 2018, elle publie son rapport. La vente de 2015 à Casil ? « *Un acquéreur dont le profil soulève des inquiétudes* », par « *son manque d'expérience en matière de gestion aéroportuaire* », et qui « *manque de transparence financière* ». Les juges pointent au passage les « *liens [de Casil] avec la puissance publique chinoise.* » Ils suspectent « *une acquisition qui ne soit pas seulement dictée par des préoccupations d'investisseur* ». Elle penche même pour « *une stratégie d'influence plus globale de la puissance chinoise* » : Airbus est en ligne de mire.

En mars, quelques mois plus tôt, déjà, les tenants de la privatisation avaient pris une baffe. Les collectivités locales avaient poussé Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, à les recevoir. Droite, gauche, de la ville à la Région, toutes tendances confondues, elles tiennent désormais la même ligne, derrière Carole Delga, présidente de la région Occitanie : « *L'Etat doit rester actionnaire.* » Le gouvernement recule, accepte de ne pas vendre les 10 % qui restaient encore à l'Etat. Contrairement à l'accord passé en 2015 avec Casil.

2019 : la débandade

Est-ce un hasard ? Dans la foulée, les Chinois veulent refourguer leurs parts, cherchent un repreneur. Vinci et Eiffage sont évidemment sur les rangs, et le fonds d'investissements Ardian. On évoque une somme de 500 millions d'euros pour les 49,9 % de la boîte.

500 moins 308 : 192 millions de plus-value en quatre ans. 70 % de marge, après avoir pompé les caisses. Qui dit mieux ?

Mais dans ce pataquès s'ajoute une décision judiciaire : le 16 avril dernier, la Cour administrative d'appel de Paris annulait la vente de 2015. Motif ? Les Canadiens de Lavalin, souvenez-vous, avaient retiré leurs billes en pleine procédure. Et le fait d'être domicilié dans des paradis fiscaux « *violait le principe d'égalité entre les candidats et faussait l'analyse économique de leur offre* ». Une faute de l'Etat d'autant plus impardonnable, estime la Cour, que le Ministère de l'Économie avait pleinement conscience des faits.

Une décision qui arrive un peu tard... Mais associations et syndicats espèrent, faire annuler la privatisation devant le tribunal de Commerce, obliger l'actionnaire chinois à rendre les dividendes.

Bref, un « *fiasco pour les pouvoirs publics français pour qui cette opération était la première tentative de privatisation* »

d'un aéroport », estime le quotidien *Les Echos*, peu suspect de connivences marxistes.

Qu'importe : pour Emmanuel Macron, cheville ouvrière de l'opération à Bercy, Blagnac, c'était le brouillon. Aéroports de Paris sera son chef-d'oeuvre...